



PLOMBIÈRES-LES-BAINS, le 24 janvier 2020

ARRÊTÉ N° 10/2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-1, L 2213-1 et suivants,
- Vu la demande formulée par l'entreprise SMASH de NANCY en vue d'effectuer des travaux
- Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la route et le bon déroulement de ces travaux,

ARRÊTE :

Article 1 : STATIONNEMENT INTERDIT

Lieu : Rue stanislas

Date : Du lundi 27 janvier 2020 à 08h00 au vendredi 21 février 2020 à 18h00

Article 2 : CHAUSSEE RETRECIE

Lieu : Rue stanislas

Date : Du lundi 27 janvier 2020 à 08h00 au vendredi 21 février 2020 à 18h00

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et la signalisation routière conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par l'entreprise prestataire.

Article 4 : La Communauté de Brigades de Gendarmerie de Remiremont et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Albert HENRY

- Diffusion :**
- Cab. Maire
 - Gendarmerie/Police municipale
 - AC/Arrêtés
 - Chrono départ

